

Carrière de Kerléac'h
Commune de Guissény (29)

-
Etape 7.7 – Avis sur la remise en état
-

Avis des propriétaires des terrains et de l'autorité compétente en matière d'urbanisme

SAS CONSTRUCTIONS JOSEPH GERVEZ

**Lieu-dit « Kerléac'h »
29880 GUISSÉNY**



SOCOTEC

AXE S.A.S - Pôle d'Expertise Réglementaire
SOCOTEC Environnement & Sécurité

Campus de Ker-Lann – 1, rue Siméon Poisson – 35170 BRUZ

☎ : 02 99 52 52 12 / Fax : 02 99 52 52 11

www.socotec.fr

Version n°1 – Juillet 2021

2021.919V2

Affaire suivie par :
Flora COUPPEY (Chargée d'affaires ICPE – Faune/Flore)
Thomas SEGUIN (Responsable du pôle ICPE/Carrière)



Guissény, le 24 août 2020

Finistère
Pen-Ar-Bed

Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

Fax / Faks : 02 98 25 69 69

Société GERVEZ Joseph

Le Dirou

29880 Guissény

N/Réf : SU/JLB/AG/D2020-0412

Objet : Carrière de Kerléac'h

Affaire suivie par : Armelle GOAOC - Service Urbanisme - Tél. : 02.98.25.61.07

Monsieur,

Je soussigné, Raphaël RAPIN, Maire de la commune de GUISSÉNY, déclare avoir consulté les modalités et le plan de remise en état, dont une copie m'a été communiquée, se rapportant à la réhabilitation prévue par la société CONSTRUCTION JOSEPH GERVEZ sur la carrière de Kerléac'h.

Au titre de l'article D181-15-2 11° du code de l'Environnement, je donne un avis favorable au projet de réhabilitation prévu.

Ce dernier ne présage pas de l'issue finale du dossier qui devra au préalable faire l'objet d'une instruction par les services de l'Etat et durant laquelle l'avis de la municipalité sera sollicité.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes meilleures salutations.

Pour le maire et par délégation,
Jean-Louis BONDU
Adjoint au maire en charge de l'urbanisme
et du cadre de vie

